

Aujourd'hui onzième jour du mois de Janvier de l'année
mil huit cent Douze, la trentième de l'Indépendance amé-
ricaine.

Par devant nous Pierre Ledesdaps, notaire public des Etats
unis d'Amérique, à la N^o Orleans;

Est comparu M. Louis Bouligny, demeurant en cette ville;
Lequel nous a dit et déclaré que par deux actes à notre rapport
en date de ce jour, il a vendu par le premier au sieur Daniel
Clark la moitié d'une terre située au Comté du Ouatchita de
trente lieues de superficie; & par le second plusieurs autres terres
situées au dit Comté, mais ne faisant point partie de celle
susdite de trente lieues de superficie.

En Cas de réclamations contre le sieur Clark de la dite
moitié de terre de trente lieues de superficie, & toute fois qu'on
lui en ôterait la possession, il s'oblige, avec ses biens présents
& à venir, de payer & rembourser au dit sieur Clark une
somme de vingt mille piastres pour la susdite moitié de terre.
Et pour toutes les autres terres vendues par le second acte, en
cas de réclamations, & quand bien même on lui en ôterait la
possession, il ne sera tenu de lui payer aucune somme.

Ce qui a été accepté par le dit sieur Clark qui reconnaît
n'avoir aucun recours contre le sieur Bouligny pour seulement
ce qui concerne les terres non comprises dans celle de
trente lieues de superficie; & tant qu'à cette dernière il se
contente de la dite somme de vingt mille piastres pour
l'indemniser de la dite moitié de terre, toute fois qu'elle lui

serait réclamée. Et le dit sieur Bouligny s'est obligé à
payer au dit sieur Clark un intérêt de six pour cent pour
la dite somme de vingt mille quatre cent, lorsque le dit sieur
Clark lui aura prouvé qu'on lui aura réclamé la dite terre
& qu'on lui en aura ôté la possession; le dit intérêt devant cour-
rir depuis ce jour.

Fait à Paris en notre étude, à la Ville de Paris, le jour & an
que dessus, en présence des sieurs Phi. Pedersclap & Joag.ⁿ
Lozano, témoins qui ont signé avec les parties & nous
Notaire = L. Bouligny = Daniel Clark = Phi. Pedersclap =
Joag.ⁿ Lozano = Pierre Pedersclap N^o.

Pour Copie Conforme à l'original resté en mon étude pour
recours; En foi de quoi j'ai apposé mon sceau & le sceau de mon of-
fice, à la Ville de Paris, le 30 avril 1811.

Pierre Pedersclap
N^o.



11 James Mill
Secretary of
A. M. & S. Co.
of London

